

COMMUNE DE HODENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2012

L'an deux mille douze, le 19 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mmes Dodin et Ravier

MM. Hébert, Le Manach, Michel, Polvérari et Sariane,

Absents : MM. Cazé, Falague

Secrétaire de séance : Mme Dodin

Ouverture de la séance à 20h30 :

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Pt n°1 – Délibération : renouvellement de la convention de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du CIG arrivant à son terme, le Conseil Municipal doit procéder à son renouvellement.

M. le Maire présente la nouvelle convention qui aurait une durée de 3 ans dont l'objet est de définir les modalités de fonctionnement du service médecine préventive mis à disposition par le CIG. M. le Maire propose d'accepter les termes de la convention présentée et d'inclure comme précédemment les options « suivi de vaccination » et « réalisation des examens complémentaires en fonction du poste occupé par l'agent et des risques professionnels liés à celui-ci ». La convention peut être dénoncée chaque année selon respect du préavis.

La mairie de Vigny sera de nouveau solliciter afin d'accepter que nos agents passent leur visite dans leurs locaux. A Hodent, aucun local ne répond au cahier des charges du CIG pour effectuer les visites. Les frais occasionnés pour le déplacement des agents sont remboursés selon le barème officiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Pt n°2 – Délibération : hébergement du site internet de la commune

Dans le cadre du renouvellement de son marché d'hébergement des sites CapInfo des collectivités, le Conseil Général a retenu la société Gallimédia pour une durée de 3 ans qui prend donc le relais de la société Bull. Le marché est notifié et la plate-forme est en cours de migration.

Le Conseil Général se charge de toutes les procédures de migration afin de réduire au maximum les impacts et les interruptions de service. De façon générale, les sites visibles du public ne seront pas interrompus, par contre les espaces d'administration seront indisponibles pendant quelques jours le temps de migrer les bases de données.

Le Conseil Général continue à prendre en charge toutes les prestations relatives à l'administration des serveurs, la sécurité et la sauvegarde des données, et comme précédemment, il reste aux communes la part « accès réseau ». La commune de Hodent, avec moins de 500 habitants, est exonérée du coût d'hébergement ; seuls sont à charge 50,00 € HT/an, répartis pour moitié entre « le renouvellement annuel du nom de domaine » et « la gestion annuelle du nom de domaine ». M. le Maire propose d'accepter ces nouvelles dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Pt n°3 – Délibération : renouvellement des contrats de maintenance, de suivi, de télémaintenance des progiciels Berger Levrault et avenant

M. le maire rappelle que les progiciels concernés concernent les logiciels informatiques utilisés par la commune pour le fonctionnement administratif : comptabilité, listes électorales, recensement, administration générale... Les contrats de suivi et de télémaintenance ont expiré au 31 décembre dernier.

M. le Maire présente les nouveaux contrats de suivi et d'abonnement au service de télémaintenance ainsi que l'avenant au contrat de suivi ayant pour objet l'assistance à l'utilisation du système d'exploitation Windows. Ces contrats seraient signés pour une durée de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2012, résiliables chaque année selon respect du préavis.

Suite à l'exposé, M. le Maire propose d'accepter le contrat de suivi progiciels, l'abonnement au service de télémaintenance via internet et l'avenant pour assistance à l'utilisation du système d'exploitation Windows.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Pt n°4 : Délibération : indemnité de conseil année 2011 pour Mme le Trésorier

M. le Maire présente l'indemnité de conseil au titre de l'année 2011 sollicitée par Mme le Trésorier, reçue le 4 janvier dernier.

M. le Maire propose que l'indemnité de conseil à laquelle Mme le Trésorier peut prétendre, lui soit versée chaque année au taux de 100 % durant la durée du présent mandat. Pour l'année 2011, année concernée pour la présente demande, le montant est de 252,08 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Pt n°5 : Délibération : définition du montant de reprise pour une concession perpétuelle non utilisée

Mme Besnard Jacqueline, titulaire d'une concession perpétuelle n'ayant jamais été utilisée, donc vide de sépulture, a proposé à la commune de la lui rétrocéder. La commune n'est pas obligée d'accepter et cette demande ne peut émaner que du titulaire de la concession, ce qui est le cas, puisque Mme Besnard a acheté cette concession n°124 le 10 novembre 1997 pour 1 800,00 francs. Mme Besnard réalise cette démarche car elle a déménagé depuis quelques années et elle n'envisage pas de revenir à Hodent.

Dans le cas, d'un accord de la commune, il convient d'en fixer le montant. Ce dernier ne peut excéder le montant initial moins un 1/3 correspondant à la somme versée sur le compte du C.C.A.S.

Vu le fait qu'il ne reste pour le moment qu'un seul emplacement de libre, M. le Maire propose d'accepter la demande de Mme Besnard et de lui rembourser l'équivalent en euros de 1 200,00 francs correspondant aux 2/3 reçus par la commune. La somme sera, après conversion, de 182,94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la reprise de la concession n°124 aux conditions énoncées et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Pt n°6 : Délibération : réaménagement du cimetière communal

A ce jour, et après mise en œuvre de la délibération au point n°5, il y aura deux concessions (n°124 et n°129). Il est donc nécessaire, en attendant l'agrandissement de dégager de nouveaux emplacements.

Suite aux réunions de travail auxquelles étaient conviés tous les conseillers municipaux, il est proposé :

- de transformer la double sépulture dont Monsieur Soulange et Madame Renard ont fait don à la commune (n°112 et n°115) en ossuaire pour une partie et en concession provisoire (caveau communal) lors des obsèques pour l'autre partie,
- d'affecter la concession provisoire actuelle en concession à vendre. Ainsi, avec un léger réaménagement, deux concessions sont créées jouxtant la concession n°129 (qui était la seule concession libre à ce jour). Pour des raisons techniques, la vente de ces 3 concessions se ferait dans l'ordre suivant : n°129, puis la première la jouxtant, puis la suivante,
- de créer une concession entre les concessions n°124 et n°131.

5 concessions seraient alors utilisables. Le conseil municipal ayant donné délégation à M. le Maire pour gérer les concessions, ce dernier propose, si le nombre de concessions disponibles est inférieur ou égal à trois, qu'aucune concession ne puisse être délivrée en l'absence de besoin immédiat d'inhumation ou prévisible à très court terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité toutes ces propositions.

Pt n°7 : Délibération : création nouvelle durée de concession et révision des tarifs

La durée pour les concessions de terrain au cimetière est actuellement de 30 ans.

M. le Maire fait état de demande de durée plus importante. Il précise que la concession centenaire n'existe plus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2223-14, il est proposé de créer, en plus de la concession trentenaire, une concession cinquantaire.

Vu cette proposition, il est nécessaire d'en établir le prix de cession. Après examen de ce qui se faisait dans d'autres villages, M. le Maire propose de ne pas changer le prix de la concession trentenaire (150,00 €) et d'établir le prix de la cinquantaire selon le même prorata soit 250,00 €.

Donc nous aurions pour une concession de 2 mètres carrés :

- 30 ans : 150,00 €
- 50 ans : 250,00 €

Concernant une concession pour enfant, il est proposé le coût suivant :

- 30 ans : 75 €
- 50 ans : 125 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, toutes ces propositions.

Pt n°8 : Délibération : projet de sortie du contrat départemental

Ce point est reporté car il n'y a aucun élément nouveau à ce jour.

Questions diverses

Agrandissement du cimetière

M. Michel voudrait savoir où en est le projet d'agrandissement du cimetière. M. le Maire lui répond qu'en 2011, la commune a bénéficié d'une étude gratuite menée par le Parc Naturel du Vexin et que nous avons eu en fin d'année une proposition quant à l'aménagement. Cette dernière servira de base de travail afin de poursuivre le dossier cette année. Il est rappelé que M. Michel connaît le résultat puisqu'il faisait partie du groupe de travail, et M. le Maire le remercie pour son assiduité, comme celle des autres membres à savoir Mme Ravier et M. Le Manach.

Il est également rappelé que le sujet ne se limite pas à poser une clôture mais qu'il y a des besoins d'analyses de sol, d'acquisition de terrain... de monter le dossier financier (subvention, prêt...) et qu'il faudra sûrement faire appel à un maître d'œuvre pour mener cela.

M. le Maire rappelle qu'il a déjà contacté le Conseil Général et le PNR pour poursuivre les opérations. Le retour est attendu.

Compte-rendu de la visite de l'église en 2008 par un architecte des services des Bâtiments de France

M. le Maire lit le compte-rendu établi par M. Bellon, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Val d'Oise, reçu le 2 février 2012, suite à une visite en 2008. Les travaux prioritaires à envisager seraient la recherche de l'infiltration d'eau sur le chœur et de prévoir une pose de témoin sur une fissure verticale. Il faut également veiller à ce que la végétation n'envahisse pas la maçonnerie.

Etude du schéma directeur d'alimentation en eau potable

Cette étude est terminée, différents scénarios sont proposés pour le raccordement. Des réunions de travail auront lieu durant le 1^{er} semestre.

Remerciements de familles

M. le Maire lit les mots de remerciement des familles Barbier et Boissault pour la sympathie témoignée par la commune lors de la disparition de leur proche.

M. le Maire présente le faire-part de naissance de la famille Legrand pour la naissance de Vincent le 12 janvier 2012.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h35.

**Le Maire,
Eric BRETON**